

Les Activités Sociales et Culturelles du Comité d'Établissement...en crise

IL - Mars 2013

Aujourd'hui, de nombreux collègues de la DO Normandie-Centre sont mécontents du fonctionnement du CE concernant les activités sociales et culturelles, au point d'avoir fait circuler une pétition qui a recueilli près de 500 signatures.

Ils ne se retrouvent pas dans la proposition des vacances adultes. Ils contestent l'absence de préparation dans le transfert des vacances adultes du CCUES vers le CE. Plus globalement, ces collègues s'opposent au fait de se voir imposer des modes de consommation pour leurs loisirs et vacances. Ils veulent la liberté de choisir pour eux et leur famille. Ils aspirent à un remboursement simple, basé sur la confiance.

■ Pourquoi une telle situation ? Peut-on gérer les activités sociales et culturelles autrement ?

Il existe deux conceptions de la gestion des ASC :

- Celle actuellement proposée par la majorité de gestion du CE avec des prestations encadrées, organisées, choisies pour vous... et beaucoup de tracasseries administratives.
- Celle proposée par la CFE-CGC/UNSA, qui repose sur les principes de liberté et de confiance : vous choisissez vos prestations (vacances, loisirs, culture...), le CE contribue en fonction de votre grade et de votre nombre d'enfant, et négocie auprès des prestataires des conditions avantageuses pour tous les ayants droits du CE.

La méthode de gestion de la CFE-CGC/UNSA est en place dans la division SCE (Orange Business Services). Elle y fonctionne depuis 2007. 7 500 de nos collègues utilisent leurs droits aux ASC et en sont très satisfaits.

Depuis les élections de 2011, les personnels de la Divisions Contenus ont également donné la majorité des voix à la CFE-CGC/UNSA et bénéficient du Tableau Magique, mais également de toutes les conditions tarifaires déjà négociées pour les personnels de SCE.

Ces deux conceptions sont respectables. L'application de l'une ou l'autre dépend de votre vote aux élections du CE. En 2011 pour la première fois, la CFE-CGC/UNSA a eu un élu au CE de la DO Normandie Centre. Cela n'est pas suffisant pour bénéficier du principe de gestion proposé par notre organisation, car les autres élus s'y opposent.

Si vous désirez que les ASC soient gérées selon les principes de la CFE-CGC/UNSA, aux prochaines élections en 2014 n'hésitez pas, votez pour ceux qui respectent vos attentes.



Entre temps, pour ne pas entraver la marche des Activités Sociales et Culturelles du CE de la DO Normandie Centre, la CFE-CGC/UNSA s'abstient sur toutes les résolutions de propositions de vacances, tant qu'elles ne vont pas dans le sens des attentes formulées par les personnels ou des propositions initiales de la CFE-CGC/UNSA... dont nous ne pouvons que noter qu'elles permettraient d'ores et déjà de satisfaire aux demandes formulées dans la pétition signée par nos collègues.

(Voir au verso)

■ Le Tableau Magique de la CFE-CGC/UNSA respecte la liberté de choix des personnels

Une répartition des droits aux ASC selon la classification et le nombre d'enfants : simple, prévisible, transparent, efficace !

Le budget des Activités Sociales et Culturelles (ASC) à France Télécom Orange, hors restauration, représente environ 1000 euros par personne. Avec le Tableau Magique, la répartition de cette somme est définie en fonction de la classification et du nombre d'enfants. Chacun connaît à l'avance le montant

établissements dont il pilote les CE l'intégralité du budget ASC qui leur revient, et leur permet d'utiliser ce pouvoir d'achat selon leurs souhaits, tout en respectant les règles légales qui s'appliquent à la gestion des prestations CE.

En plus du Tableau Magique, ceux qui ont des enfants bénéficient d'une aide supplémentaire spécifique par enfant pour les vacances. Arbre de Noël, galette des rois, animations locales et autres événements sont également organisés par le

CE sur les différents sites de l'établissement.

Les personnels en situation d'handicap bénéficient d'un supplément.

Enfin le CE a négocié des tarifs avantageux auprès de différents prestataires (voyages, loisirs, culture, etc.), dont tous les personnels peuvent bénéficier sans limitation.

Pourquoi le QF n'est pas utilisé par la CFE-CGC/UNSA pour répartir les prestations ?

Le système du QF impose aux personnels de fournir leur fiche d'imposition pour déterminer leurs droits. La fiche est envoyée à l'entreprise car les CE ne sont pas en capacité de gérer le QF. La Direction dispose ainsi d'informations personnelles et confidentielles susceptibles d'être utilisées à d'autres fins, pour arbitrer l'organisation d'un plan social par exemple.

garanti auquel il a droit et peut commander librement et gratuitement des chèques vacances, culture et cadeaux, billets de spectacles, tickets de cinéma, ou choisir de faire financer ses vacances, ses activités sportives ou culturelles. Pas besoin d'avancer les fonds pour bénéficier de ses droits. .

La CFE-CGC/UNSA a également choisi, depuis l'origine, de gérer directement 100% des subventions CE, sans rien reverser au CCUES, et restitue donc aux personnels des

Par ailleurs, chaque CE peut à loisir modifier le nombre de tranches en fonction de critères idéologiques par exemple, et sans cohérence avec les critères du CCUES, ce qui rend le système encore plus opaque et complexe.

Enfin, le QF est beaucoup moins juste qu'on le dit, en particulier pour les parents célibataires ou divorcés qui n'ont pas la charge fiscale de leurs enfants.



BONUS
Bonus Garde d'Enfant jusqu'à 600 € par enfant
Bonus Vacances Enfant jusqu'à 800 € par enfant

LE TABLEAU MAGIQUE

Classification	Sans enfant	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfant	enf. Sup
B / I.2 - I.3	1 100 €	1 270 €	1 430 €	1 590 €	160 €
C / II.1 - II.2	1 020 €	1 180 €	1 340 €	1 500 €	160 €
D / II.3 à III.1	930 €	1 090 €	1 250 €	1 410 €	160 €
D bis / III.2 - III.3	840 €	1 000 €	1 160 €	1 320 €	160 €
E / IV.1 - IV.2	750 €	910 €	1 070 €	1 230 €	160 €
F / IV.3 - IV.4	660 €	820 €	980 €	1 140 €	160 €
G / IV.5 - IV.6	90 €	250 €	410 €	570 €	160 €

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Daniel Collin - 06 88 05 92 77
Florence Le Lepvrier – 06 89 73 50 07
Jean Ladel – 06 80 65 24 30

24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés



Activités Sociales et Culturelles des CE
www.lemeilleurdesce.com

Cadres et non cadres, plus d'infos sur : www.cfecgc-uns-ft-orange.org

Retrouvez la version électronique de ce tract avec les liens cliquables sur le site web de la CFE-CGC/UNSA

<http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/tracts-et-publications/>

nos lettres : • Comprendre & Agir
• Épargne & actionariat salariés

pour vous abonner : info@cfecgc-uns-ft-orange.org

nos blogs : • www.telecoms-media-pouvoir.net

• www.adeas-ftgroup.org

 <http://www.facebook.com/cfecgc.unsa.ft.orange>

 <http://twitter.com/#/CFECGCUNSAFTOT>